

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

7. SUBVENTION À L'ASSOCIATION MAISON DES ANCIENS DE LA 2EME D.B « DIVISION LECLERC ».

Rapporteur : Le maire.

L'association *MAISON DES ANCIENS DE LA 2EME D.B « DIVISION LECLERC »* a réalisé un Guide Vert Michelin « La voie de la 2^{ème} DB » à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Libération.

Ce guide est un outil permettant de faire connaître touristiquement et historiquement les communes de la voie de la 2^{ème} DB dont MOMMENHEIM fait partie.

Le Guide a été réalisé par une équipe de bénévoles qui s'est investie pendant un an pour fournir un travail de qualité.

La commune de MOMMENHEIM étant sur la voie de la 2^{ème} DB, se verra remettre plusieurs exemplaires du Guide à sa parution.

L'association *MAISON DES ANCIENS DE LA 2EME D.B « DIVISION LECLERC »* est soutenue financièrement par les communes situées sur le voie de la 2^{ème} DB.

Il est demandé au Conseil municipal de se joindre à cette action de soutien en allouant une subvention d'un montant de 1 000 € à ladite association.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 1 000 € tiré du compte 65 748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » à l'association *MAISON DES ANCIENS DE LA 2EME D.B « DIVISION LECLERC »* située 3, Avenue du colonel Rol-Tanguy à 75014 PARIS.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, **M. Gérard MITTELHAEUSER**,
adjoint au maire.

